

Note de présentation

En application des dispositions de l'article L. 521-1 du code de l'éducation, le calendrier scolaire doit être arrêté pour une période de trois années.

Le dernier calendrier ayant été fixé jusqu'à l'année scolaire 2013-2014, le présent projet a pour objet d'arrêter le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Les projets de calendrier sont fondés sur les principes suivants :

- respecter les 36 semaines légales de cours, conformément à l'article L. 521-1 du code de l'éducation;
- prévoir deux jours de prérentrée pour les enseignants : une journée avant la rentrée des élèves et deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée ;
- conserver la durée des petites vacances à deux semaines, y compris pour les vacances de la Toussaint ;
- respecter au mieux le rythme « 7/2 » en alternant 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances :
 - la période de cours entre la rentrée scolaire et les vacances de la Toussaint est égale à 7 semaines pour toutes les zones ;
 - la période de cours entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël est égale à 7 semaines pour toutes les zones ;
 - la période de cours entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps est égale à 7 semaines pour toutes les zones.
- conserver le principe du zonage pour les vacances d'hiver et de printemps et la rotation des zones (répartition des académies en trois zones, qui partent chacune à leur tour - amplitude du zonage sur quatre semaines) ;
- concernant les vacances d'hiver et de printemps qui sont zonées, rechercher le meilleur équilibre possible entre les différentes périodes de cours :
 - la période de cours entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver est égale à 5/6/7 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 5s + 2j / 6s + 2j / 7s + 2j selon les zones pour l'année 2016-2017 ;
 - la période de cours entre les vacances de printemps et les vacances d'été est égale à 8/9/10 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 7s + 3j / 8s + 3j / 9s + 3j selon les zones pour l'année 2016-2017.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

NOR : MENE

ARRÊTÉ du [...]

fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

Le ministre de l'éducation nationale

VU les articles L. 521-1 et D. 521-1 à D. 521-7 du code de l'éducation ;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du [...].

ARRÊTÉ

Article 1

Le présent arrêté fixe le calendrier scolaire national des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Article 2

L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

Article 3

Les académies, à l'exception de celles visées à l'article 5, sont réparties en trois zones de vacances A, B et C.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

Article 4

Pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, dans tous les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, les dates de rentrée des personnels enseignants et les dates de rentrée des élèves, ainsi que les dates des périodes de vacance des classes, sont fixées conformément aux tableaux annexés au présent arrêté, sous réserve de l'application des dispositions des articles D. 521-1 à D. 521-5 du code de l'éducation.

Article 5

Pour les académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ainsi que pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le calendrier est fixé conformément aux dispositions des articles D. 521-6 et D. 521-7 du code de l'éducation.

Article 6

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le [...]

Le ministre de l'éducation nationale

Vincent Peillon

PROJET

ANNEXE

ANNEXE 1

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 29 août 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2014		
Toussaint	Samedi 18 octobre 2014 Lundi 3 novembre 2014		
Noël	Samedi 20 décembre 2014 Lundi 5 janvier 2015		
Hiver	1 ^{ère} Samedi 7 février 2015 Lundi 23 février 2015	3 ^{ème} Samedi 21 février 2015 Lundi 9 mars 2015	2 ^{ème} Samedi 14 février 2015 Lundi 2 mars 2015
Printemps	1 ^{ère} Samedi 11 avril 2015 Lundi 27 avril 2015	3 ^{ème} Samedi 25 avril 2015 Lundi 11 mai 2015	2 ^{ème} Samedi 18 avril 2015 Lundi 4 mai 2015
Début des vacances d'été (**)	Samedi 4 juillet 2015		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

ANNEXE 2

ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 28 août 2015		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 31 août 2015		
Toussaint	Samedi 17 octobre 2015 Lundi 2 novembre 2015		
Noël	Samedi 19 décembre 2015 Lundi 4 janvier 2016		
Hiver	2ème Samedi 13 février 2016 Lundi 29 février 2016	1ère Samedi 6 février 2016 Lundi 22 février 2016	3ème Samedi 20 février 2016 Lundi 7 mars 2016
Printemps	2ème Samedi 16 avril 2016 Lundi 2 mai 2016	1ère Samedi 9 avril 2016 Lundi 25 avril 2016	3ème Samedi 23 avril 2016 Lundi 9 mai 2016
Début des vacances d'été (**)	Samedi 2 juillet 2016		
<p>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.</p> <p>(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p>			

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

ANNEXE 3

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1er septembre 2016		
Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016 Jeudi 3 novembre 2016		
Noël	Mercredi 21 décembre 2016 Jeudi 5 janvier 2017		
Hiver	3 ^{ème} Samedi 25 février 2017 Lundi 13 mars 2017	2 ^{ème} Samedi 18 février 2017 Lundi 6 mars 2017	1 ^{ère} Samedi 11 février 2017 Lundi 27 février 2017
Printemps	3 ^{ème} Samedi 29 avril 2017 Lundi 15 mai 2017	2 ^{ème} Samedi 22 avril 2017 Mardi 9 mai 2017	1 ^{ère} Samedi 15 avril 2017 Mardi 2 mai 2017
Début des vacances d'été (**)	Mercredi 5 juillet 2017		
<p>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.</p> <p>(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p>			

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Projet de calendrier 2014-2015
DOCUMENT DE TRAVAIL

Jours	2014 (ACB)												2015												
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	
Samedi					1																				
Dimanche																									
Lundi		1			3	1																			1
Mardi		2			4	2																			2
Mercredi		3			5	3																			3
Jeudi		4			6	4																			4
Vendredi	1	5			7	5																			5
Samedi	2	6			8	6																			6
Dimanche	3	7			9	7																			7
Lundi	4	8			10	8																			8
Mardi	5	9			11	9																			9
Mercredi	6	10			12	10																			10
Jeudi	7	11			13	11																			11
Vendredi	8	12			14	12																			12
Samedi	9	13			15	13																			13
Dimanche	10	14			16	14																			14
Lundi	11	15			17	15																			15
Mardi	12	16			18	16																			16
Mercredi	13	17			19	17																			17
Jeudi	14	18			20	18																			18
Vendredi	15	19			21	19																			19
Samedi	16	20			22	20																			20
Dimanche	17	21			23	21																			21
Lundi	18	22			24	22																			22
Mardi	19	23			25	23																			23
Mercredi	20	24			26	24																			24
Jeudi	21	25			27	25																			25
Vendredi	22	26			28	26																			26
Samedi	23	27			29	27																			27
Dimanche	24	28			30	28																			28
Lundi	25	29			31	29																			29
Mardi	26	30				30																			30
Mercredi	27					31																			31
Jeudi	28																								28
Vendredi	29																								29
Samedi	30																								30
Dimanche	31																								31

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2014-2015
DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7	7	7
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint			
2ème période	7	7	7
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël			
3ème période	5	7	6
Rentrée de Noël -vacances d'hiver			
4ème période	7	7	7
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période	10	8	9
Vacances de printemps-été			
Total	36	36	36

Projet de calendrier 2015-2016
DOCUMENT DE TRAVAIL

Jours	2015 (BAC)										2016															
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet		
Samedi	1																									
Dimanche	2			1																						
Lundi	3			2																						
Mardi	4	1		3	1																					
Mercredi	5	2		4	2																					
Jeudi	6	3	1	5	3																					
Vendredi	7	4	2	6	4	1																				
Samedi	8	5	3	7	5	2																				
Dimanche	9	6	4	8	6	3																				
Lundi	10	7	5	9	7	4																				
Mardi	11	8	6	10	8	5																				
Mercredi	12	9	7	11	9	6																				
Jeudi	13	10	8	12	10	7																				
Vendredi	14	11	9	13	11	8																				
Samedi	15	12	10	14	12	9																				
Dimanche	16	13	11	15	13	10																				
Lundi	17	14	12	16	14	11																				
Mardi	18	15	13	17	15	12																				
Mercredi	19	16	14	18	16	13																				
Jeudi	20	17	15	19	17	14																				
Vendredi	21	18	16	20	18	15																				
Samedi	22	19	17	21	19	16																				
Dimanche	23	20	18	22	20	17																				
Lundi	24	21	19	23	21	18																				
Mardi	25	22	20	24	22	19																				
Mercredi	26	23	21	25	23	20																				
Jeudi	27	24	22	26	24	21																				
Vendredi	28	25	23	27	25	22																				
Samedi	29	26	24	28	26	23																				
Dimanche	30	27	25	29	27	24																				
Lundi	31	28	26	30	28	25																				
Mardi		29	27		29	26																				
Mercredi		30	28		30	27																				
Jeudi			29		31	28																				
Vendredi			30			29																				
Samedi			31			30																				
Dimanche						31																				

Zone A Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
 Zone B Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
 Zone C Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2015-2016

DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7	7	7
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint	7	7	7
2ème période	7	7	7
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël	6	5	7
3ème période	7	7	7
Rentrée de Noël -vacances d'hiver	7	10	8
4ème période	9	36	36
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période			
Vacances de printemps-été			
Total			

Projet de calendrier 2016-2017
DOCUMENT DE TRAVAIL

Jours	2016 (CBA)							2017						
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet		
Samedi			1						1			1		
Dimanche			2			1			2			2		
Lundi	1		3			2			3		1	3		
Mardi	2		4	1		3			4		2	4		
Mercredi	3		5	2		4	1		5		3	5		
Jeudi	4	1	6	3	1	5	2		6		4	6		
Vendredi	5	2	7	4	2	6	3		7		5	7		
Samedi	6	3	8	5	3	7	4		8		6	8		
Dimanche	7	4	9	6	4	8	5		9		7	9		
Lundi	8	5	10	7	5	9	6		10		8	10		
Mardi	9	6	11	8	6	10	7		11		9	11		
Mercredi	10	7	12	9	7	11	8		12		10	12		
Jeudi	11	8	13	10	8	12	9		13		11	13		
Vendredi	12	9	14	11	9	13	10		14		12	14		
Samedi	13	10	15	12	10	14	11		15		13	15		
Dimanche	14	11	16	13	11	15	12		16		14	16		
Lundi	15	12	17	14	12	16	13		17		15	17		
Mardi	16	13	18	15	13	17	14		18		16	18		
Mercredi	17	14	19	16	14	18	15		19		17	19		
Jeudi	18	15	20	17	15	19	16		20		18	20		
Vendredi	19	16	21	18	16	20	17		21		19	21		
Samedi	20	17	22	19	17	21	18		22		20	22		
Dimanche	21	18	23	20	18	22	19		23		21	23		
Lundi	22	19	24	21	19	23	20		24		22	24		
Mardi	23	20	25	22	20	24	21		25		23	25		
Mercredi	24	21	26	23	21	25	22		26		24	26		
Jeudi	25	22	27	24	22	26	23		27		25	27		
Vendredi	26	23	28	25	23	27	24		28		26	28		
Samedi	27	24	29	26	24	28	25		29		27	29		
Dimanche	28	25	30	27	25	29	26		30		28	30		
Lundi	29	26	31	28	26	30	27		31		29	31		
Mardi	30	27		29	27	31	28				30			
Mercredi	31	28		30	28		29				31			
Jeudi		29			29		30							
Vendredi		30			30		31							
Samedi														
Dimanche					31									

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Projet de calendrier scolaire 2016-2017
DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7 s	7 s	7 s
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint	7 s	7 s	7 s
2ème période	7 s + 2 j	6 s + 2 j	5 s + 2 j
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël	7 s	7 s	7 s
3ème période	7 s	7 s	7 s
Rentrée de Noël -vacances d'hiver	7 s + 3 j	8 s + 3 j	9 s + 3 j
4ème période	36 s	36 s	36 s
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période			
Rentrée vacances de printemps- vacances d'été			
Total			